

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S  
DE LA GRAND'CROIX (42320)

n° 8/2025

Siège : Hôtel de Ville  
42320 LA GRAND'CROIX  
Tél. 04.77.73.22.43 -  
Fax 04.77.73.41.20

L'An deux mille vingt-cinq, le cinq juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le vingt-huit mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

**Etaient présents :** Messieurs Luc FRANCOIS, Kahier ZENNAF, André JURINE, - Mesdames Chrystelle COPPARONI, Véronique HENRY, Anaëlle ORIOL, Valérie ARNAUD, Andrée DUTEL, Myriam BOUABDALLAH.

**Etaient excusés :** Monsieur Pascal CALTAGIRONE -Mesdames Karine BRUYAS, Aurélie BERTHE, Jocelyne LABOURE.

**Procuration de :** Monsieur Pascal CALTAGIRONE à MME Chrystelle COPPARONI

**Secrétaire de séance :** Véronique HENRY

**Objet :** Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2 27°,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

**Considérant** qu'il faut mettre à jour la méthode des amortissements au vu des nouveaux comptes issus de la nouvelle nomenclature M57,

**Considérant** la possibilité d'aménager la règle du prorata temporis les amortissements,

**Méthode d'amortissement :**

Compte	Famille d'immobilisation	Durée
2181	Installation générale, agencements et aménagements divers	15 ans

Fixe à 750€ HT le seuil en deçà duquel les biens sont considérés comme de faible valeur et amortis sur une année.

**Après en avoir délibéré,**

- Décide** que pour le compte 2181 chapitre 21, la durée d'amortissement est fixée à 15 ans,
- **Acte** du calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis
- **Dit** que ces biens de faible valeur seront amortis en une année,
- **Autorise** le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La Grand' Croix, le 05 juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20250605-8-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2025  
Publication : 18/06/2025

le Président du CCAS, Luc FRANCOIS

La Secrétaire,  
Véronique HENRY

Luc FRANÇOIS  
Président du CCAS

